

Passy, le 16 septembre 2016

Journée nationale de la qualité de l'air le 21 septembre : la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc partenaire de la qualité de l'air

La qualité de l'air est le premier sujet de préoccupation environnementale des Français. Les effets de la pollution atmosphérique sur la santé sont avérés. En France, la pollution de l'air a aussi un coût économique : jusqu'à 100 milliards d'euros par an. Malgré une amélioration de la situation au cours des dernières décennies, les concentrations de particules et d'oxydes d'azote dépassent les normes européennes dans plusieurs agglomérations.

Tous les secteurs d'activité – industrie, transports, résidentiel, agriculture – contribuent à la pollution atmosphérique. La politique en faveur de la qualité de l'air nécessite des actions ambitieuses aux niveaux international, européen, national et local.

Sensibiliser les citoyens à l'importance de respirer un air de bonne qualité, telle est l'ambition de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc pour la journée nationale de la qualité de l'air.



« Depuis sa création en 2013, la CCPMB a mis en place de nombreuses actions pour protéger l'atmosphère et montrer les bonnes pratiques qui permettent de réduire les émissions de polluants. Cette journée de la qualité de l'air est pour nous l'occasion de faire connaître les efforts que nous menons sur cette question. C'est l'occasion également d'annoncer que nous préparons un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) que le conseil communautaire du 28 septembre sera invité à mettre sur les rails. Ce plan permettra d'ordonner et de mieux prioriser l'ensemble de nos actions, il sera l'occasion de fédérer tous les acteurs publics et privés désireux d'agir concrètement. » *explique Etienne Jacquet, Vice-Président de la Communauté de Communes en charge de l'environnement et de la santé et Maire des Contamines-Montjoie.*

Georges Morand, Président de la Communauté de Communes et Maire de Sallanches tient à souligner que « La population s'est fortement mobilisée autour de la lutte contre la pollution, pour preuve le succès du Fonds Air Bois. Je suis persuadé que le programme « Habiter Mieux » que nous lançons cette année permettra encore à de nombreux propriétaires, non seulement de bénéficier des aides que nous allons leur apporter avec l'Etat, mais aussi de montrer leur engagement en faveur de la préservation de la qualité de l'air. Cette journée de la qualité de l'air est aussi une façon de rappeler tous les outils que la communauté de communes à développer, alors même que son champ de compétence est restreint. »

Des mesures sur le secteur résidentiel

- **FONDS AIR BOIS** : une aide de 1000 € pour remplacer votre ancien appareil de chauffage au bois polluant par un appareil performant.
- **AIDES A LA RENOVATION ENERGETIQUE** :
 - **prêt d'un thermo kit et permanences gratuites mensuelles** en partenariat avec Prioriterre. Des techniciens vous apportent des conseils gratuits sur les questions de rénovation, de maîtrise d'énergie, de financement des travaux par le biais d'aides publiques... Vous pouvez emprunter à l'accueil de la CCPMB un thermo kit (mallette comprenant différents instruments de mesure) pour faire un état des lieux complet de votre logement et débusquer les déperditions d'énergie et d'eau. Un technicien analyse les résultats et vous aide à diagnostiquer les faiblesses de votre logement. Il vous propose des solutions de rénovation.
 - **Lancement du programme « Habiter Mieux » au Pays du Mont-Blanc.**

Vous êtes propriétaire de votre logement principal ou vous souhaitez le louer ? L'association Soliha (ex Act-Habitat) vous accompagne gratuitement pour identifier les travaux de rénovation thermique les plus efficaces et monter votre dossier de demande de subvention. Une aide à la fois technique, administrative et financière.

L'enveloppe globale des subventions est estimée à 4 millions d'euros. L'objectif est d'améliorer 320 logements sur 5 ans avec des subventions pouvant atteindre 70 % du montant des travaux grâce aux aides de l'Etat (ANAH programme Habiter Mieux), du Département et de la CCPMB.

Des mesures sur les transports

- **MISE EN PLACE D'UN PLAN DE DEPLACEMENT INTERENTREPRISES** sur le pôle d'activité du Mont-Blanc : avec des actions visant à encourager les salariés des secteurs public et privé à privilégier d'autres modes de déplacement que la voiture individuelle pour se rendre au travail (covoiturage, transports en communs, vélo ...).
- Adoption d'une motion adressée au préfet pour une **APPLICATION PLUS SYSTEMATIQUE DE L'INTERDICTION A LA CIRCULATION DES POIDS-LOURDS** les plus polluants en période de pic de pollution.
- Renouvellement du marché du service de transport à la demande « Facibus » incluant une **CLAUSE ENVIRONNEMENTALE** et l'incitation au regroupement des voyageurs.

Des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

- **CREATION D'UNE ANIMATION PEDAGOGIQUE SUR L'AIR**, disponible gratuitement pour les scolaires.
- **SOUTIEN AU PROJET DE DRONE** équipé de capteurs pour mesurer certains polluants en fonction de la stratification.
- **SOUTIEN A LA CREATION D'UNE BANDE-DESSINEE** des « bonnes pratiques de lutte contre la pollution de l'air » diffusée auprès de l'ensemble des scolaires.

Des mesures d'information

- Diffusion de l'information concernant l'**INTERDICTION DU BRULAGE DES DECHETS VERTS**.
- **FINANCEMENT D'AIR RHONE ALPES** l'observatoire régional qui suit au quotidien la qualité de l'air et diffusion quotidienne de l'indice via le site internet.

Une mesure énergétique

- La CCPMB adhère au groupement de commande départementale (SYANE) pour la **FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE PROPRE** pour cinq sites (déchèterie à Megève, locaux de la CCPMB à Passy, centre sportif au Fayet, aires d'accueil des gens du voyage).

Au-delà de ses mesures, **la CCPMB se veut exemplaire** et œuvre en son sein même à la l'amélioration de la qualité de l'air.

- En 2015, la CCPMB a remplacé son parc de véhicules par la location d'une flotte de **VOITURES NEUVES AUX DERNIERES NORMES ENVIRONNEMENTALES**.
- Elle a également acquis trois camions pour les ordures ménagères aux **NORMES ANTIPOLLUTION EURO 6**.
- Enfin, la CCPMB a remporté en 2015 le **1ER PRIX CHALLENGE MOBILITE RHONE ALPES « AU TRAVAIL J'Y VAIS AUTREMENT »**.
- Chaque jour, **LES EMPLOYES EUX-MEMES SE MOBILISENT** pour la préservation de la qualité de l'air : non-utilisation de la climatisation dans certains bureaux, covoiturage... **A l'occasion de la journée de la qualité de l'air, tous les employés sont invités spécifiquement à utiliser un mode de transport alternatif pour venir au travail le 21/09** : covoiturage, vélo, marche à pieds, trottinette, train, cheval, parapente... Vastes possibilités !

Contacts

Anna BROQUET, contact presse – 04 50 78 51 45, e.amblard@ccpmb.fr
Astrid LONG, contact technique – a.long@ccpmb.fr